

Les produits

PROTECTION JURIDIQUE

**Albingia
améliore
sa gamme**

- **Assureur** : Albingia
- **Cible** : professionnels et entreprises
- **Distribution** : courtiers d'assurance
- **Contact** : www.albingia.fr

- Albingia enrichit sa gamme de produits à destination des entreprises en lançant une protection juridique. Le contrat permet aux PME/PMI, artisans, commerçants et aux professions libérales de bénéficier des services d'un département juridique.
- L'équipe de juristes spécialisés a pour vocation d'accompagner les assurés en cas de litige en les conseillant dans leurs démarches ou en les aidant dans la constitution des dossiers. Peu importe la nature de la procédure (judiciaire, amiable...).
- Deux formules sont disponibles. « Premium » propose des garanties incontournables : conseils, règlement à l'amiable et prise en charge des frais de procédures (civile ou pénale) lors des litiges avec les salariés, les clients, les fournisseurs, l'administration fiscale ou toute autre personne extérieure à l'entreprise.
- « Optimum » prévoit des garanties complémentaires pour une couverture plus large comme la prise en charge des frais d'un spécialiste en communication média lorsque l'image de l'entreprise est atteinte, ou encore les frais d'un spécialiste de la cession d'entreprise en cas de litige lors d'une transaction.
- Les plus du contrat : une souscription simple, une territorialité monde entier, un contrat sans franchise et sans délai de carence.